

SECTEUR 4. RUE ROMAINE



Longeant la rue Romaine, le site est destiné à accueillir une offre de logements adaptés. L'organisation (composition, implantation et aménagements) des constructions doit favoriser l'échange entre les habitants.

Idéalement, l'accès au site doit être réalisé avec deux entrées. Le premier doit permettre l'accès à la rue des Primevères et la seconde au niveau de la rue Romaine. À défaut, un accès en double sens, pourvu d'une aire de retournement calibrée aux besoins, peut être réalisé.

Un accès piéton aux commerces, situés à l'ouest, doit être prévu.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,53 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		32 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		17	
Nombre de logements sociaux (min) :		2	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	